

# Séance d'information sur la procédure de qualification

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

## Au menu de cette information:

### **Généralités sur la procédure de qualification de:**

- polymécanicien-ne-s CFC
- mécanicien-ne-s de production CFC
- praticien-ne-s en mécanique AFP

### **Déroulement du travail pratique individuel (TPI) de:**

- polymécanicien-ne-s CFC
- mécanicien-ne-s de production CFC
- praticien-ne-s en mécanique AFP

### **Présentation des documents:**

- Enoncé
- Appréciation
- Présentation
- Entretien professionnel
- Journal de travail

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Coordinateur TPI:

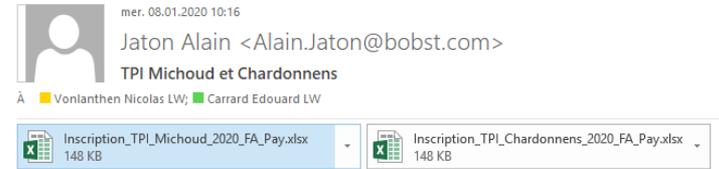
**Alain Jaton**

021 621 25 19

Alain.jaton@bobst.com

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Le supérieur professionnel a reçu le document officiel pour les TPI



Directives sur le site de la CFP  
<http://www.cfp-vd.ch/fr>



Informations complémentaires  
<http://www.swissmechanic.ch>



## **Disposition d'exécution relatives au domaine de qualification « Travail pratique individuel »**

Edition du 1<sup>er</sup> janvier 2016

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

**Extrait de l'«Ordonnance sur la formation professionnelle initiale»:**

## **Section 8: Procédure de qualification**

### **Art. 17 Objet, étendue et organisation de la procédure de qualification**

<sup>1</sup> La procédure de qualification vise à démontrer que les compétences opérationnelles et les ressources décrites aux art. 4 et 5 ont été acquises.

<sup>3</sup> L'examen final porte sur les domaines de qualification ci-après selon les modalités suivantes:

#### **Formations initiales de 4 ans**

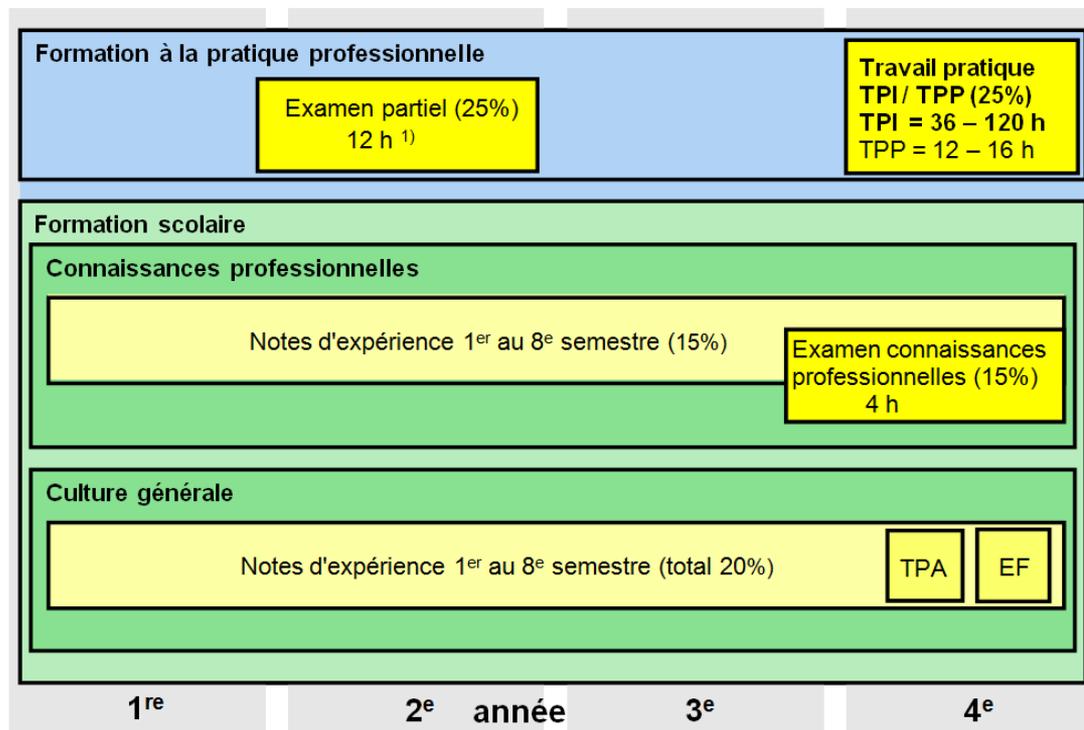
a. Travail pratique sous la forme d'un travail pratique individuel (TPI) d'une durée de 36 à 120 heures ou sous la forme d'un travail pratique prescrit (TPP) d'une durée de 12 à 16 heures. L'autorité cantonale compétente décide de la forme de l'examen. L'examen comprend une compétence opérationnelle de la formation approfondie. La personne en formation doit montrer qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. Le dossier de formation, les documents relatifs aux cours interentreprises et la littérature spécialisée peuvent être utilisés comme aides.

#### **Formations initiales de 2 et 3 ans**

a. Travail pratique d'une durée de 16 à 40 heures sous la forme d'un travail pratique individuel (TPI). L'examen comprend une compétence opérationnelle de la formation approfondie. La personne en formation doit montrer qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. Le dossier de formation, les documents relatifs aux cours interentreprises et la littérature spécialisée peuvent être utilisés comme aides.

## Structure de la procédure de qualification Polymécanicien-ne-s CFC

# Polymécanicien-ne-s CFC



TPI Travail pratique individuel  
 TPP Travail pratique prescrit  
 TPA Travail personnel d'approfondissement  
 EF Examen final

# Polymécanicien-ne-s CFC

## Formations initiales de 4 ans

La personne en formation exécute à son poste de travail dans l'entreprise le travail pratique individuel au cours du dernier semestre de la formation professionnelle initiale. **Le TPI se rapporte à une compétence opérationnelle acquise par la personne en formation au moment de l'examen.** Au minimum quatre mois ont été consacrés à l'acquisition de cette compétence opérationnelle dans le cadre de la formation approfondie. Des dispositions d'exécution séparées relatives au travail pratique individuel précisent les critères auxquels doivent satisfaire les devoirs d'examen, l'organisation de l'examen et l'appréciation des travaux.

Point d'appréciation	Durée	Contenu	Note attribuée aux points d'appréciation	Note attribuée au travail pratique
Ressources méthodologiques et sociales (compétences professionnelles globales)	36 - 120 h	TPI Devoir d'examen formulé par le supérieur professionnel pour la vérification d'une compétence opérationnelle	Note entière ou demi-note; coefficient un	Moyenne pondérée des notes attribuées à chacun des points d'appréciation, arrondie à la première décimale
Résultat et efficience			Note entière ou demi-note; <b>coefficient deux</b>	
Présentation et entretien professionnel			Note entière ou demi-note; coefficient un	

# Polymécanicien-ne-s CFC

**La procédure de qualification est réussie si:**

la note de l'examen partiel est supérieure ou égale à 4.0; et

la note du domaine de qualification «travail pratique» est supérieure ou égale à 4.0; et

La moyenne de la note du domaine de qualification « connaissances professionnelles » et la note d'expérience est au moins égale à 4.0; et

la note globale est supérieure ou égale à 4.0

# Polymécanicien-ne-s CFC

**Ces notes sont pondérées de la manière suivante:**

Examen partiel (EP) 25%

Travail pratique (TPI) 25%

Connaissances professionnelles 15%

Culture générale 20%

Note d'expérience 15%

# Polymécanicien-ne-s CFC

MPT ou FPA

Art. 32

Domaine de qualification	Lieu de formation	Pondération avec culture générale	Pondération sans culture générale <sup>1)</sup>	Cas particulier <sup>2)</sup>
Examen partiel	Entreprise/CIE	25 %	31.25 %	25 %
Travail pratique	Entreprise	25 %	31.25 %	25 %
Connaissances professionnelles	Ecole professionnelle Entreprise/CIE	15 %	18.75 %	30 %
Culture générale	Ecole professionnelle	20 %	Dispensé	20 %
Note d'expérience	Ecole professionnelle	15 %	18.75 %	Dispensé

<sup>1)</sup> S'applique p.ex. aux personnes suivant une école de maturité professionnelle ou un apprentissage complémentaire.

<sup>2)</sup> S'applique aux personnes qui ont suivi la formation préalable hors du cadre de la formation professionnelle initiale réglementée.

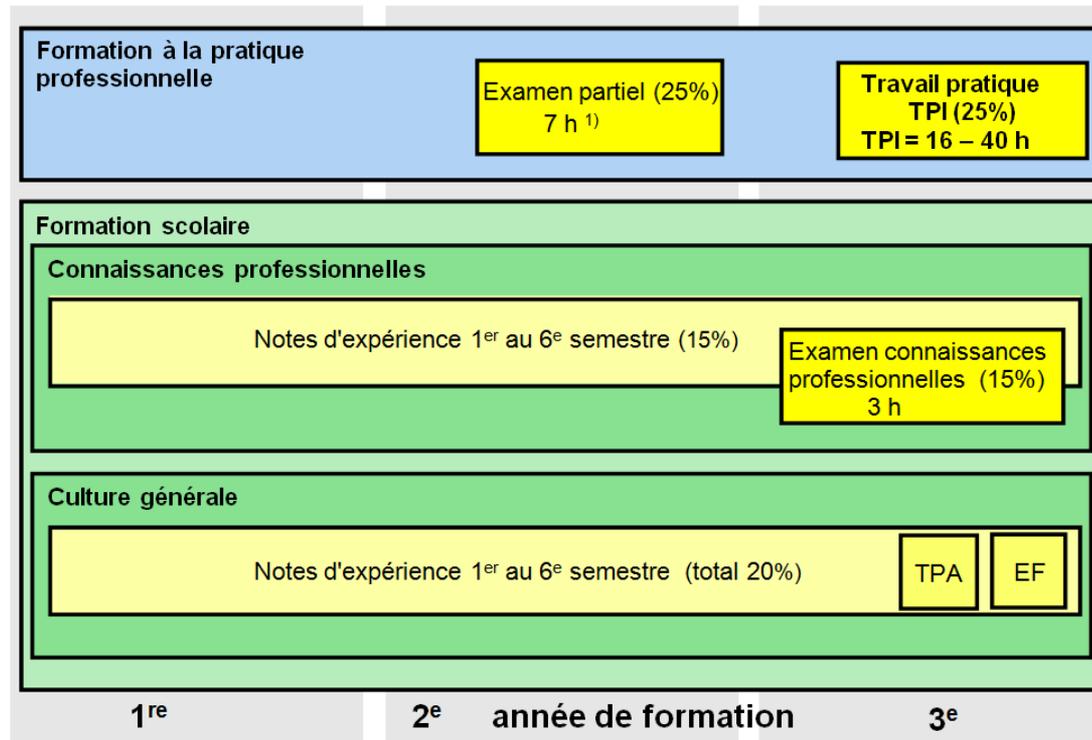
MPT Maturité professionnelle technique

FPA Formation professionnelle accélérée

Art 32 CFC sans apprentissage, destiné à des adultes qui exercent depuis **5 ans**

# Structure de la procédure de qualification Mécanicien-ne-s de production CFC

# Mécanicien-ne-s de production CFC



TPI Travail pratique individuel  
 TPA Travail personnel d'approfondissement  
 EF Examen final

# Mécanicien-ne-s de production CFC

## Formations initiales de 3 ans

La personne en formation exécute à son poste de travail dans l'entreprise le travail pratique individuel au cours du dernier semestre de la formation professionnelle initiale. **Le TPI se rapporte à une compétence opérationnelle acquise par la personne en formation au moment de l'examen.** Au minimum six mois ont été consacrés à l'acquisition de cette compétence opérationnelle dans le cadre de la formation approfondie. Des dispositions d'exécution séparées relatives au travail pratique individuel précisent les critères auxquels doivent satisfaire les devoirs d'examen, l'organisation de l'examen et l'appréciation des travaux.

Point d'appréciation	Durée	Contenu	Note attribuée aux points d'appréciation	Note attribuée au travail pratique
Ressources méthodologiques et sociales (compétences professionnelles globales)	16 - 40 h	TPI Devoir d'examen formulé par le supérieur professionnel pour la vérification d'une compétence opérationnelle	Note entière ou demi-note; coefficient un	Moyenne pondérée des notes attribuées à chacun des points d'appréciation, arrondie à la première décimale
Résultat et efficacité			Note entière ou demi-note; coefficient deux	
Présentation et entretien professionnel			Note entière ou demi-note; coefficient un	

# Mécanicien-ne-s de production CFC

**La procédure de qualification est réussie si:**

la note de l'examen partiel est supérieure ou égale à 4.0; et

la note du domaine de qualification «travail pratique» est supérieure ou égale à 4.0; et

la note globale est supérieure ou égale à 4.0

# Mécanicien-ne-s de production CFC

**Ces notes sont pondérées de la manière suivante:**

Examen partiel (EP) 25%

Travail pratique (TPI) 25%

Connaissances professionnelles 15%

Culture générale 20%

Note d'expérience 15%

# Mécanicien-ne-s de production CFC

**MPT ou FPA**

**Art. 32**

Domaine de qualification	Lieu de formation	Pondération avec culture générale	Pondération sans culture générale <sup>1)</sup>	Cas particulier <sup>2)</sup>
Examen partiel	Entreprise/CIE	25 %	31.25 %	25 %
Travail pratique	Entreprise	25 %	31.25 %	25 %
Connaissances professionnelles	Ecole professionnelle Entreprise/CIE	15 %	18.75 %	30 %
Culture générale	Ecole professionnelle	20 %	Dispensé	20 %
Note d'expérience	Ecole professionnelle	15 %	18.75 %	Dispensé

<sup>1)</sup> S'applique p.ex. aux personnes suivant une école de maturité professionnelle ou un apprentissage complémentaire.

<sup>2)</sup> S'applique aux personnes qui ont suivi la formation préalable hors du cadre de la formation professionnelle initiale réglementée.

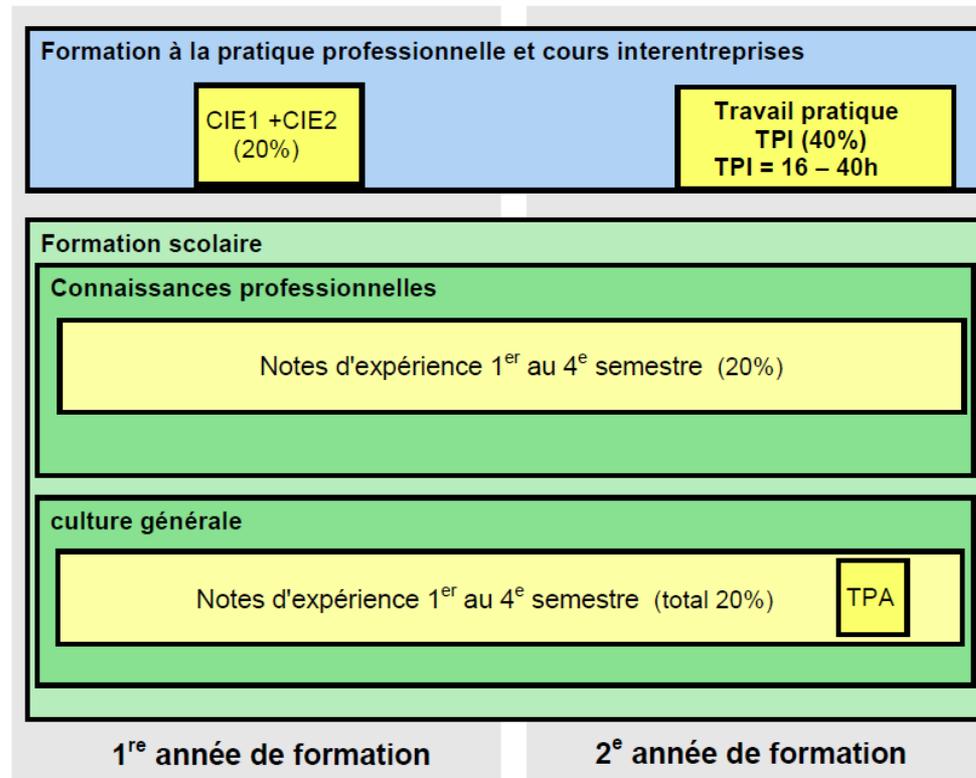
MPT Maturité professionnelle technique

FPA Formation professionnelle accélérée

Art 32 CFC sans apprentissage, destiné à des adultes qui exercent depuis **5 ans**

# Structure de la procédure de qualification Praticien-ne-s en mécanique AFP

# Praticien-ne-s en mécanique AFP



- CIE      Contrôle de compétence des cours interentreprises obligatoires
- TPI      Travail pratique individuel
- TPA      Travail personnel d'approfondissement

# Praticien-ne-s en mécanique AFP

## Formation initiale de 2 ans

La personne en formation exécute à son poste de travail dans l'entreprise le travail pratique individuel au cours du dernier semestre de la formation professionnelle initiale. **Le TPI se rapporte à la compétence opérationnelle acquise par la personne en formation au moment de l'examen.** Au minimum 12 mois ont été consacrés à l'acquisition de cette compétence opérationnelle dans le cadre de la formation approfondie. Des dispositions d'exécution séparées relatives au travail pratique individuel précisent les critères auxquels doivent satisfaire les devoirs d'examen, l'organisation de l'examen et l'appréciation des travaux.

Point d'appréciation	Durée	Contenu	Note attribuée aux points d'appréciation	Note attribuée au travail pratique
Ressources méthodologiques et sociales (compétences professionnelles globales)	16 - 40 h	TPI Devoir d'examen formulé par le supérieur professionnel pour la vérification d'une compétence opérationnelle	Note entière ou demi-note; coefficient un	Moyenne pondérée des notes attribuées à chacun des points d'appréciation, arrondie à la première décimale
Résultat et efficience			Note entière ou demi-note; coefficient deux	
Entretien professionnel			Note entière ou demi-note; coefficient un	

# Praticien-ne-s en mécanique AFP

**La procédure de qualification est réussie si:**

La note globale est supérieure ou égale à 4.0

## Praticien-ne-s en mécanique AFP

**Ces notes sont pondérées de la manière suivante:**

• Travail pratique (TPI)	40%
• Culture générale	20%
• Note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles	20%
• Note d'expérience des cours interentreprises	20%

# Praticien-ne-s en mécanique AFP

## Art. 32

Domaine de qualification	Lieu de formation	Pondération avec culture générale	Cas particulier <sup>1)</sup>
Travail pratique	Entreprise	40 %	70 %
Culture générale	Ecole professionnelle	20 %	30 %
Note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles	Ecole professionnelle	20 %	Dispensé
Note d'expérience des cours interentreprises	CIE	20 %	Dispensé

1) S'applique aux personnes qui ont suivi la formation préalable hors du cadre de la formation professionnelle initiale réglementée.

Art 32 CFC sans apprentissage, destiné à des adultes qui exercent depuis **5 ans**

## Travail pratique individuel TPI

## Les 5 étapes d'un TPI

1. Information et inscription

2. Énoncé du travail d'examen et validation de l'énoncé

3. Exécution du travail d'examen

4. Évaluation du travail

5. Présentation et entretien professionnel

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

## 1. Information et inscription

Inscription des candidats

Supérieur professionnel: -> **Décembre**

Information des candidats et supérieurs professionnels

Autorité d'examen: -> **Janvier**

Désignation des experts

Autorité d'examen

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

## 2. Enoncé du travail d'examen et validation de l'énoncé

Soumission de l'énoncé du travail d'examen

Supérieur professionnel: **min 4 semaines avant le début**

Vérification et clarification de l'énoncé du travail d'examen

Expert

Validation de l'énoncé du travail d'examen

Expert

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

## 3. Exécution du travail d'examen

Début de l'exécution du travail d'examen

Candidat / Supérieur professionnel => expert

Etablissement du calendrier

Candidat

Tenue du journal de travail

Candidat: à signer chaque jour

Elaboration de la documentation

Candidat: fait partie intégrante du TPI

*Y compris le supérieur professionnel*

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

## 3. Exécution du travail d'examen

Organisation de la/des visite(s) de(s) expert(s)

Expert

Interruption ou arrêt de l'examen

Candidat / Supérieur professionnel => Expert  
**Certificat médical obligatoire**

Fin du travail

Candidat / Supérieur professionnel

Remise de la documentation originale au supérieur professionnel

Candidat

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

## 4. Evaluation du travail

Evaluation de l'exécution du travail ainsi que du résultat et de l'efficience

Supérieur professionnel

Remise de la documentation originale corrigée aux experts

Supérieur professionnel

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

## 5. Présentation et entretien professionnel

Etude de la documentation originale, préparation de l'entretien professionnel

Expert

Présentation du TPI aux experts (métiers 3 et 4 ans)

Candidat: **avant le 31 mai**

Direction de l'entretien et évaluation de la « Présentation et entretien professionnel »

Collège d'experts

*La préparation de la présentation ne fait pas partie du TPI*

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

## 5. Présentation et entretien professionnel

Vérification de l'évaluation effectuée par le supérieur professionnel

Supérieur professionnel / Collège d'experts

Détermination de la note « Travail pratique »

Collège d'experts

Remise de la documentation originale au supérieur professionnel

Collège d'experts

## Présentation du document « Énoncé »

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Domaine de qualification TPI «Travail pratique individuel»

Candidat

## Enoncé du travail d'examen

Profession Polymécanicien/ Polymécanicienne CFC

L'évaluation porte sur la compétence opérationnelle de la formation approfondie: <sup>1)</sup>

### Désignation de la compétence opérationnelle :

a.7 Usiner des pièces avec des machines CNC

Candidat	Nom	Guinnard			Prénom	Jason	
	E-Mail	j.guinnard@gmail.com					
	Jours d' école	Lu	Ma	Me	Je	Ve	
	Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Entreprise formatrice	Nom	Mécavaud SA					
	Adresse	Le Sentier 12					
	NPA, lieu	1004 Lausanne					
Supérieur prof.	Nom	Morard			Prénom	Fabrice	
	Tél. Prof.	021 316 77 87			Mobile	079 518 48 16	
	E-Mail	fabrice.morard@mecavaud.ch					
		<input type="checkbox"/> nouveau dans cette fonction					
Supérieur prof. suppléant	Nom	Gumy			Prénom	Florent	
	Tél. Prof.	021 316 77 90			Mobile		
	E-Mail	florent.gumy@mecavaud.ch					

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

**Expert 1**

Nom		Prénom	
Tél. Prof.		Mobile	
E-Mail			

**Expert 2<sup>2)</sup>**

Nom		Prénom	
Tél. Prof.		Mobile	
E-Mail			

**Date de début** 29.04.2020      **Date de fin** 14.05.2020  
**Temps tot. alloué:** 55      Part travail pratique 49      Part documentation 6

Durée d'essai TPI minimum/maximum 36 heures – 120 heures      11%

**Date «Présentation» et «Entretien professionnel»<sup>3)</sup>**      heure

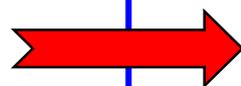
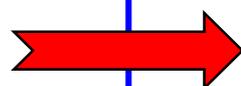
Circulation	Date	Signature
<b>Supérieur professionnel</b> Dispositions d'exécution lues et travail d'examen défini	12,03,2020	<i>F. Morard</i>

<b>Candidat</b> A pris note de l'énoncé du travail et de l'appréciation	12,03,2020	<i>Guinnard J</i>
--	------------	-------------------

**Expert**  
 Enoncé du travail d'examen validé

**Supérieur professionnel**  
 Enoncé du travail d'examen validé reçu en retour  
 ou  
 Exigences/critiques formulées par l'expert corrigées

**Candidat**  
 A pris note des exigences/critiques par l'expert



# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

## Intitulé du travail

Usinage et montage d'une affûteuse de chaîne de tronçonneuse

### 1. Description du travail d'examen

Le plan d'action de la formation approfondie choisie dans le plan de formation sert de base pour la description du travail d'examen.

Le travail consistera :

1. Usinage des différentes pièces selon dessin
2. Montage de l'affûteuse
3. Essai de fonctionnement
4. Proposition d'amélioration

La conception et la réalisation des dessins ont été réalisés par l'apprenti avant le début de l'examen

Les pièces 5, 12 et 15 ainsi que la visserie sont fournies au candidat au début de l'examen

Les matières premières seront débitées.

A fournir :

Journal de travail

Planification

Dossier de fabrication complet (plans d'opération, listes d'outils et protocoles de contrôle)

Proposition d'amélioration ou de modification

### *Exigences minimales:*

*La documentation doit contenir la page de couverture, la table des matières, l'énoncé du travail d'examen, le calendrier, le journal de travail et les documents indispensables pour la compréhension et l'exécution du travail (p.ex. schémas/dessins/documents/indication des sources), et le rapport d'analyse de la variante de solution retenue avec justification du choix, et pour les processus prédéfinis, les conséquences d'un non-respect des prescriptions.*

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

## 2. Exigences particulières et infrastructures

.....  
Tour Gildemeister CTX 400

.....  
Fraiseuse Mikron 800 pro

.....  
La nitruration de la pièce 6 sera externalisée (à prévoir dans la planification)

## 3. Informations complémentaires

Dans l'entreprise, le travail est  unique.  répétitif.

Le candidat exécute le travail pour  la 1<sup>re</sup> fois.  la 2<sup>e</sup> ou x<sup>e</sup> fois.

Travail individ.  Travail d'équipe

## 4. Annexes

Feuille d'appréciation avec les critères d'évaluation discutée avec le candidat

Calendrier approximatif

D'autres documents techniques :

- Plan d'ensemble de l'affûteuse

.....  
-

.....  
-

.....  
-

## Présentation du document « Appréciation »

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Domaine de qualification TPI «Travail pratique individuel»

Candidat <sup>1)</sup>

## Appréciation

**Profession** Polymécanicien/ Polymécanicienne CFC

L'évaluation porte sur la compétence opérationnelle de la formation approfondie <sup>2)</sup>

**Désignation de la compétence opérationnelle:**

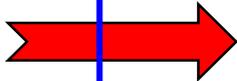
a.7 Usiner des pièces avec des machines CNC

**Intitulé du travail** Presse à main

Candidat	Nom	Guinnard	Prénom	Jason
	Date <sup>3)</sup>		Visa <sup>3)</sup>	
Entreprise	Nom	Mécavaud SA		
	Adresse	Le Sentier 12		
	NPA, lieu	1004 Lausanne		
Supérieur prof.	Nom	Morard	Prénom	Fabrice
	Tél. prof.	021 316 77 87	Mobile	079 518 48 16
	E-Mail	fabrice.morard@mecavaud.ch		
Expert 1	Nom		Prénom	
	Tél. prof.		Mobile	
	E-Mail			
Expert 2 <sup>4)</sup>	Nom		Prénom	
	Tél. prof.		Mobile	
	E-Mail			



# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)



15 critères à déterminer par le supérieur professionnel

## 1. Compétences professionnelles globales

Exact 15 critères sont évalués

(Tous les critères non évalués et les champs vide doivent être biffés, au maximum 5 critères peuvent être ajoutés dans l'espace réservé à cet effet)

Nr. Critères d'évaluation	Aspects négatifs mineurs (-1)		Aspects négatifs graves (-3)		Aucune critique: 0 point; correspond à la note 5,0 <sup>2)</sup>		Aspects particulièrement positifs (+2)			
<b>Justification</b> (les aspects positifs et négatifs doivent toujours être justifiés)										
<b>Approche et action économiques</b>										
<b>Travail systématique</b>										
<b>Communication</b>										
<b>Aptitude au travail en équipe, capacité à gérer les conflits</b>										
<b>Faculté d'apprendre, aptitude aux changements</b>										
<b>Civilité</b>										
<b>Sécurité au travail et protection de la santé</b>										
<b>Protection de l'environnement</b>										
Total intermédiaire					-	-	0	+	Points proposés supérieur prof.	
Total					-		+	+	=	Points attribués par le collègue d'experts <sup>3)</sup>

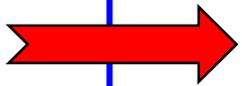
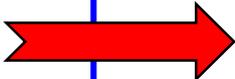
<sup>1)</sup> critères supplémentaires

<sup>2)</sup> les aspects positifs et négatifs doivent toujours être justifiés. Si judicieuse pour la traçabilité et la plausibilité de l'évaluation, une justification peut être demandée sous «Aucune critique».

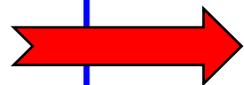
<sup>3)</sup> Report des points dans l'échelle des notes «Compétences professionnelles globales»

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Travail systématique	
	Se procure les informations de manière ciblée et autonome
	Etablit et actualise le calendrier
2	Elabore, examine, justifie, de manière autonome, des variantes de solutions
3	Prend des décisions et fixe les priorités
	Peut traiter plusieurs mandats en parallèle
4	Planifie les entretiens à temps et informe le supérieur professionnel tous les jours des points critiques
5	Documente de manière détaillée les différentes parties du travail et le résultat final



# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)



12 (6 pour les AFP) critères à déterminer par le supérieur professionnel

## 2. Résultat et efficience

Exact 12 critères sont évalués pour les formations initiales de 3 et 4 ans, exact 6 critères pour la formation initiale de 2 ans

(Tous les critères non évalués et les champs vide doivent être biffés, au maximum 3 critères peuvent être ajoutés dans l'espace réservé à cet effet)

Nr. Critères d'évaluation	Aspects négatifs mineurs (-1)	Aucune critique: 0 point; correspond à la note 5.0 <sup>2)</sup>	
	Aspects négatifs graves (-3)	Aspects particulièrement positifs (+2)	
Justification (les aspects positifs et négatifs doivent toujours être justifiés)			
<b>Exécution du travail</b> (formations de 3 et 4 ans 9 critères, formation de 2 ans 6 critères)			
<b>Documentation</b> (tous les critères doivent être choisis, formation de 2 ans pas d'évaluation)			
Total intermédiaire		-	- 0 +
Total		-	+ + =
Points proposés supérieur prof.		Points attribués par le collège d'experts <sup>4)</sup>	
Le supérieur professionnel		Expert 1	Expert 2
Date .....	Signature .....	Date .....	Signature .....
<b>3. Présentation et entretien professionnel</b>			
<b>Présentation<sup>3)</sup></b>			
Report du total du protocole «Présentation»			
<b>Entretien professionnel</b>			
Report du total du protocole «Entretien professionnel»			
Total intermédiaire		-	- 0 +
Total		-	+ + =
Points attribués par le collège d'experts <sup>5)</sup>			
Expert 1		Expert 2	
Date .....	Signature .....	Date .....	Signature .....

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Exécution du travail (9 critères sont à évaluer)				
1	Exécute le travail en tenant compte des coûts			
2	Exécute le travail correctement d'un point de vue technique et en tenant compte des spécifications d'usinage selon instructions			
3	Exécute le travail dans les délais impartis			
	Respecte les directives et processus de l'entreprise			
4	Respecte les normes spécifiées (prescriptions de sécurité, directives)			
	Met en œuvre les décisions et les optimisations décelées			
5	Elabore une solution appropriée et judicieuse			
6	Met en œuvre les exigences de qualité			
7	Documente les modifications			
8	1) Usine des pièces de qualité			
9	1) Les protocoles de contrôle correspondent à la réalité			



Le supérieur professionnel peut mettre des critères personnalisés

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

## 4. Détermination de la note

Candidat

### Echelles des notes

Compétences professionnelles globales

points obtenus:

Points obtenus	Note
+11 à +...	6
+4 à +10	5.5
-2 0 +3	5
-5 à -3	4.5
-8 à -6	4
-11 à -9	3.5
-14 à -12	3
-17 à -15	2.5
-20 à -18	2
-23 à -21	1.5
-... à -24	1

Résultat et Efficience

Points obtenus	Note
+11 à +...	6
+4 à +10	5.5
-2 0 +3	5
-5 à -3	4.5
-8 à -6	4
-11 à -9	3.5
-14 à -12	3
-17 à -15	2.5
-20 à -18	2
-23 à -21	1.5
-... à -24	1

Présentation et Entretien professionnel <sup>1)</sup>

Points obtenus	Note
+11 à +...	6
+4 à +10	5.5
-2 0 +3	5
-5 à -3	4.5
-8 à -6	4
-11 à -9	3.5
-14 à -12	3
-17 à -15	2.5
-20 à -18	2
-23 à -21	1.5
-... à -24	1

### Récapitulation des notes

	Pondération	Note
1. Compétences professionnelles globales	1	<input type="text"/>
2. Résultat et Efficience	2 (inscrire 2 fois)	<input type="text"/>
3. Présentation et Entretien professionnel	1	<input type="text"/>

**Note transmise par la DGEP**

: 4 =

Note «Travail pratique» (moyenne pondérée, arrondie à une décimale)

## Présentation du document « Présentation »

seulement pour les candidat-e-s  
polymécanicien-ne-s CFC et mécanicien-ne-s de  
production CFC

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Domaine de qualification TPI «Travail pratique individuel»

Candidat

## Protocole «Présentation»

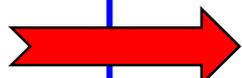
Intitulé du travail d'examen

Expert 1 Nom Prénom  
 Expert 2 Nom Prénom

supérieur prof. présent?  oui  non

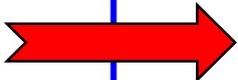
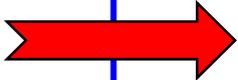
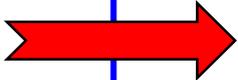
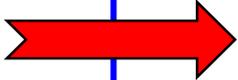
autres personnes présentes?  oui  non

Date heure Durée



*Avec l'accord du candidat*

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)



Points observés <sup>1)</sup>	Remarques <sup>2)</sup>	Points <sup>3)</sup>			
		-3	-1	0	+2
<b>Début</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisit une entrée en matière appropriée (p. ex. actualité, expérience vécue, question)</li> <li>Donne un bref aperçu du déroulement</li> </ul>					
<b>Contenu</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Procède de manière systématique</li> <li>Explique de manière compréhensible, utilise correctement les termes techniques</li> </ul>					
<b>Présentation</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>A un comportement convaincant (langage, tenue, contact visuel, etc.)</li> <li>Utilise les moyens auxiliaires adaptés à la situation et de manière judicieuse</li> </ul>					
<b>Clôture</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisit une conclusion appropriée</li> <li>Prise de position personnelle</li> </ul>					
		<b>Total <sup>4)</sup></b>			

## Présentation du document « Entretien professionnel »

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Domaine de qualification TPI «Travail pratique individuel»

Candidat

## Protocole «Entretien professionnel»

Intitulé du travail d'examen

**Expert 1**

Nom

Prénom

**Expert 2**

Nom

Prénom

supérieur prof. présent?

oui

non

autres personnes présentes?

oui

non

Date

Heure

Durée

Avec l'accord du candidat

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)



Questions préparées (5 à 7 questions)	Points <sup>1)</sup>			
	-3	-1	0	+2
<b>Question 1, sur le thème :</b> <input type="checkbox"/>				
Réponse candidat <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Question 2, sur le thème :</b> <input type="checkbox"/>				
Réponse candidat <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Questions spontanées (3 à 4 questions)	Points <sup>1)</sup>			
	-3	-1	0	+2
<b>Question 1, sur le thème :</b> <input type="text"/>				
Réponse candidat <input type="text"/>	■	■	■	■
<b>Question 2, sur le thème :</b> <input type="text"/>				
Réponse candidat <input type="text"/>	■	■	■	■

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Impression générale pour toutes les questions :

<b>Utilise une terminologie appropriée</b>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Répond de manière claire et compréhensible</b>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total questions spontanées</b>			- <input type="checkbox"/>	+ <input type="checkbox"/>
<u>Récapitulatif:</u>				
Total questions préparées			- <input type="checkbox"/>	+ <input type="checkbox"/>
Total questions spontanées			- <input type="checkbox"/>	+ <input type="checkbox"/>
<b>Total Entretien professionnel <sup>2)</sup></b>			- <input type="checkbox"/>	+ <input type="checkbox"/>

**Expert 1**

Date  Signature .....

**Expert 2**

Date  Signature .....

## Présentation du document « Journal de travail »

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Domaine de qualification TPI «Travail pratique individuel»

Candidat

## Journal de travail

Profession

Intitulé du travail d'examen

	Nom	Prénom	Visa
Candidat			
Supérieur Prof.			
Expert 1			
Entreprise formatrice			

**Signature chaque jour par le candidat et le supérieur professionnel**

<sup>1)</sup> Nombre d'heures de travail consacrées à l'exécution du travail d'examen

00:00 Report des heures TPI de la veille, jour/date

Date	Début	Fin	h <sup>1)</sup>	Activités	Particularités/ Remarques
	8 h 00	9 h 00	01:00	Attention séparer les heures des minutes par deux points (:) lors de la saisie des heures "Début et Fin" exemple hh:minmin (08:00)	Utiliser Alt-Enter pour amener le curseur à la ligne suivante dans une cellule
	0 h 00	0 h 00	00:00	Utiliser les flèches du clavier pour vous déplacer de cellule en cellule	
		- 0 h 15	00:15	Déduire le temps de pause de la journée	

00:45 = Total h jour 1

00:45 = Nombre total d'heures TPI, reporté au lendemain

Utiliser une feuille par jour

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Situation d'échec ...  
dès août 2014

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

## Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de polymécanicienne/polymécanicien

### Art. 19 Répétitions

1 La répétition de la procédure de qualification est régie par l'art. 33 OFPr. Si un domaine de qualification doit être répété, il doit l'être dans sa globalité.

2 Pour les personnes qui répètent la procédure de qualification et qui ne fréquentent plus l'école professionnelle, l'ancienne note d'expérience est prise en compte. Pour les personnes qui suivent à nouveau l'enseignement des connaissances professionnelles pendant **2 semestres au minimum**, seules les nouvelles notes sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience.

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

## Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)

du 19 novembre 2003 (Etat le 1er janvier 2013)

### **Art. 33** Répétitions des procédures de qualification

1 Les personnes peuvent répéter les procédures de qualification deux fois au maximum. Les parties réussies ne doivent pas être répétées. Les prescriptions sur la formation peuvent être plus sévères en ce qui concerne l'obligation de répéter un examen.

2 Le calendrier des épreuves de répétition est fixé de façon à ne pas occasionner des frais supplémentaires disproportionnés aux organes compétents.

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Exemple de situation de candidat en échec:

Examen partiel (éliminatoire)	4,4
Travail pratique (éliminatoire)	3,7
Connaissances professionnelles	3,8
Culture générale	4,7
Note d'expérience	4,5
Moyenne des connaissances professionnelles Et note d'expérience (éliminatoire)	4,3
Moyenne générale (éliminatoire)	4,2

# Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)



## QUESTIONS